

	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Réunion du Comité Directeur</b> <b>du 2 juin 2018</b>	Pages : 7
		12 juin 2018
Rédacteur : Secrétaire-Général		Réf : 180612SG

**Début de séance programmé : 11h00**

**Quorum (10/13) atteint à 11h10**

### 1. Émargement

Présents à 11h10, avec droit de vote: Prebagarane BALANE, Président (PB) ; Olivier DUBAUT, vice-président (OD); Pretheve THIYAGARAJAN, trésorier (PT) ; James VAJOUOUNIEN, trésorier-adjoint (JV) ; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Michel SARAVANAN (MS) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Miriam Romero (MR) ; Asif ZAHIR (AZ).

Présent, sans droit de vote: David BORDES, Directeur Sportif (DB).

Excusés : Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Philippe Dethoor (PD) ; Lise MATANGA (LM), gestionnaire administrative.

***Avec 10 élus présents à 11h10, le quorum (5/13) est largement atteint donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.***

### 2. Appels contre les décisions de la CSNC et du Bureau : Modalités exceptionnelles de débat et de vote :

En préambule, PTow informe le CD que les clubs de 2 de leurs collègues (VL et BC) sont soit le sujet soit intéressés par les appels que le CD va traiter. VL et BC auront le droit d'apporter des éléments au débat mais n'auront pas le droit de voter. Le CD prend acte.

En plus, vu que les appels contestent des décisions antérieures de la CSNC et du Bureau, les membres de ces deux instances auront la possibilité d'intervenir dans le débat mais n'auront pas le droit de voter. OD se demande si cette limitation est juridiquement valable. PTow rappelle l'obligation de solidarité décisionnelle imposée par le Règlement Intérieur (article 4(iv)(h)) et explique qu'il a exploré la question avec son homologue fédéral, qui approuve cette démarche. Le CD accepte de procéder ainsi.

### 3. Appels (2) de Paris Zalmi CC :

PTow rappelle au CD que l'ensemble de ce dossier a été distribué le 24 mai. Il concerne les deux premiers matchs de saison-2018 de Paris Zalmi (contre FGK en D2 et en CdF 21U).

La CSNC avait déclaré Paris Zalmi forfait dans ces 2 matchs parce que, le jour des matchs, le club n'était pas conforme au règlement quant au nombre minimum exigé de licences associées avec une participation en D3. D'autres clubs ont également été sanctionnés pour la même raison.

Paris Zalmi a fait appel devant le Bureau de cette décision. Au regard de plusieurs rappels publiés avant le début du calendrier, le Bureau a donné raison à la CSNC, ainsi confirmant la situation concernant les autres clubs.

Le club a donc décidé de faire appel devant le CD.

#### ***11h40 : Arrivée de Vincent Luxman (VL). Le quorum passe à 11.***

Selon PB, il faut que le CD décide si les règlements édition 2018 sont irréfutables quant à l'expression des obligations de chaque club inscrit ainsi au timing de la publication de ces règlements.

AZ rappelle au CD que tous les documents ont été remaniés de fond en comble depuis la saison 2017. Le travail a pris beaucoup de temps et le projet a accusé des retards. Cependant les clubs avaient été préalablement informés des obligations sur le plan licences dès la publication des formulaires d'inscription. Et les clubs en ont été rappelés avant les premiers matchs programmés, ce qui a décidé le Bureau de rejeter le premier appel de Paris Zalmi.

La production et publication du calendrier des premiers matchs ont également été quelque peu retardées ; mais ce fut principalement à cause des délais de notification de disponibilité de la part des clubs mettant leurs terrains à la disposition de la CSNC.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, VL (président d'un club concerné par ce débat) quitte la réunion.

Le Bureau et la CSNC s'abstenant, les autres membres du CD soutiennent l'appel de la part de Paris Zalmi CC, par 4 voix pour et 0 contre.

La décision originale de la CSNC est donc écartée et Paris Zalmi n'est plus forfait dans les 2 matchs en question. Par ricochet, les autres clubs se trouvant dans le même cas de figure (dont Eelevator) ne le sont pas non plus.

Le CD charge la CSNC d'apporter les corrections pertinentes à l'historique des résultats et aux divers classements.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC ; (b) au club ; et (c) à la gestionnaire administrative afin que les cautions d'un total de 600€ soient remboursées au club. Fait le 4 juin.

#### **4. Appel de Lisses CC :**

PTow rappelle au CD que l'ensemble de ce dossier a été distribué le 24 mai. Il concerne le match D2 entre Lisses CC et New Pierrefitte.

Au lendemain du match, la CSNC l'a classé comme abandonné à cause de la pluie, avec partage des points.

Par la suite un des arbitres a posé des questions sur la responsabilité et l'autorité des arbitres dans le cadre des conditions (météo, lumière, etc.), se plaignant sur la Feuille de Match du fait que l'équipe de Lisses avait refusé de suivre les consignes des arbitres.

Le Bureau s'est donc saisi de ce dossier et – vu que les ICC Playing Conditions sont formels en attribuant uniquement aux arbitres la décision de continuer ou pas – a décidé que l'équipe de Lisses a enfreint les règlements FC en refusant de continuer de lancer.

Le club de Lisses a donc décidé de faire appel devant le CD.

Selon le club les conditions de jeu étaient totalement impossibles et il présente 3 photos à l'appui. En outre, le club prétend que la deuxième manche a été suspendue pendant un total de 40 minutes, ce qui à priori devrait mener à l'abandon de la partie.

Sur proposition de PT, le CD décide à l'unanimité (en tant que membre du club, BC s'abstient) de ne pas accepter ce dernier point, vu que la Feuille de Match n'en fait pas mention. Pour le CD seule la FdM fait foi.

Quant aux photos, il est rappelé au CD que, ce jour-là, tous les autres matchs en région francilienne ont été abandonnés, y compris celui à Grigny (à quelques 5 kms de Lisses).

PTow suggère au CD que, en fin de compte, il est question de choisir entre le mot et l'autorité de l'arbitre d'un côté et une interprétation des photos de l'autre.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, BC quitte la réunion.

Le Bureau et la CSNC s'abstenant, les autres membres du CD soutiennent l'appel de la part de Lisses par 3 voix pour et 1 abstention.

La décision du Bureau du 10 mai est donc écartée et la décision originale de la CSNC (match abandonné, avec partage de points) est restaurée.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC ; (b) au club ; et (c) à la gestionnaire administrative afin que la caution de 150€ soit remboursée au club. Fait le 4 juin.

#### **5. Cas d'Eelavar CC**

PB exerce un privilège présidentiel en introduisant un dossier qui ne figure pas sur l'OJ formel distribué au CD en amont de la réunion. Il propose qu'Eelavar CC soit réintégré dans le championnat 2018 de division 3 masculine.

Pour mémoire, au début de saison ce club se trouvait dans le même cas de figure que des clubs comme Paris Zalmi (voir ci-dessus) et a été traité comme tel.

Par la suite le club n'a pas présenté des jeunes et féminines lors du plateau officiel du 28 avril.

Exceptionnellement la CSNC a proposé que le club prenne les licences manquantes avant 18h00 le 10 mai (date et heure de réunion extraordinaire du Bureau).

Le club n'a rien fait. Le Bureau, réuni le 10 mai, a décidé que le club soit retiré de toute compétition.

Pendant le débat (animé et en profondeur) qui suit, PB expose ses raisons et PT rappelle au CD le détail et chronologie de ce dossier.

VL (président du club) admet pleinement que le club n'a pas réagi à la proposition de la CSNC - il était lui-même hors de France à ce moment-là - et le mail de la CSNC est resté non-lu. Il admet que le club est hors délai. VL indique que si le club n'est pas repêché, ce sera la fin de son club et donc des jeunes et féminines.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, VL quitte la réunion.

Note par PTow : De par cette proposition PB sort de la solidarité décisionnelle imposée sur les membres du Bureau suite à une décision de leur part (voir Règlement Intérieur article 4(iv)(h)). Ainsi les membres du Bureau auront le droit de voter librement sur cette proposition.

Sur la proposition de réintégration, les 10 membres du CD restants votent 5 pour (dont PB) et 5 contre.

La voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal de vote (Règlement Intérieur article 3(iii)(d)), la proposition de réintégrer Eelevator CC en D3 est approuvée.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC et (b) au club. Fait le 4 juin.

## 6. EDF U18

a) **Politique de nationalité** : AZ explique pourquoi, concernant le squad U18 à envoyer au tournoi qualificatif à la coupe du Monde à Essex, la Commission de Sélection EDF propose que la politique de nationalité en vigueur soit modifiée et pas uniquement dans le cadre du tournoi imminent.

Il est évident que, globalement, il n'y a pas assez de joueurs de cette tranche d'âge qui ont la nationalité française. En plus, ils ne sont pas assez expérimentés pour jouer à ce niveau donc un risque de blessures élevé et un niveau de jeu insuffisant pour avoir de bons résultats.

DB précise que, lors de la séance d'évaluation, il y avait 15 Français parmi les 24 présents mais il ne contredit pas ce qu'AZ dit sur leur niveau de compétence. DB voudrait voir au moins 50% de Français dans le squad. Et MC veut insister que rien va à l'encontre de notre politique de développement de joueurs autochtones.

PB se demande si une modification de politique pourrait impacter la subvention de l'ICC mais AZ insiste que nous serions toujours conformes à ce que l'ICC permet sur le plan de résidence.

Sur proposition que, d'ici fin-2020, notre politique soit modifiée à ce que, tout en respectant les consignes de l'ICC sur la résidence, la sélection en EDF U18 ne soit plus limitée uniquement aux détenteurs de nationalité française et sans pourcentage préalable de Français : le CD approuve à l'unanimité (JV temporairement absent).

b) **Point sur l'évaluation/sélection du 21 mai** : DB informe le CD qu'il y a eu peu de retour de la part des clubs ; et parmi ceux qui ont répondu ils étaient nombreux à ne pas suivre les consignes (formulaire non rempli, information avec seulement le nombre de joueurs et sans leur identité) ce qui n'a pas facilité la suite. Le CD prend acte.

## 7. EDF féminine : Appel par la Commission EDF contre la décision du Bureau du 20 avril

AZ présente le fond du désaccord de la Commission de Sélection EDF avec la décision du Bureau de ne rien proposer au niveau national pour l'équipe féminine.

DB informe le CD que, lors de la conférence récente de l'ICC à Paris, aucun pays n'était au courant de proposition d'un tournoi européen féminin en 2018. Il a présenté ce constat au Bureau le 20 avril, d'où la décision prise par le Bureau de ne pas programmer des matchs en 2018.

Pour sa part, MC informe le CD que, jusqu'ici, aucun pays ne se propose non plus pour des tournois informels.

En parenthèse, PB profite du débat pour rappeler, au CD en général et aux intéressés en particulier, la responsabilité prépondérante accordée par le Règlement Intérieur (en l'occurrence l'article 8(iii)) à DB en ce qui concerne les EDF. Ce n'est pas pour mettre en question le rôle de la Commission de Sélection EDF en termes de performance ; mais la responsabilité reste avec DB. Et à PB de souligner que la continuité et cohérence des programmes EDF est assuré par le salariat plutôt que par le bénévolat.

Sur le plan communication, PB veut éviter le genre de couacs qui se sont produits dernièrement. Il rappelle que c'est le Bureau qui « assure la liaison avec les instances de l'ICC » (Règlement Intérieur, article 4(iii)) ; et c'est à DB d'éviter une gêne telle que celle avec HEC où aucun membre de l'EDF n'est venu utiliser le gymnase mis à leur disposition par une convention signée avec HEC par PB.

De tout ceci, le CD et DB prennent acte.

**14h00 : Départ de OD : Le quorum passe à 10/13.**

**14h05 : Départ de PT : Le quorum passe à 9/13.**

**14h10 : Départ de JV : Le quorum passe à 8/13.**

De retour sur la question de l'EDF féminine en 2018, DB propose qu'il serait opportun dans une année sans match formel de faire tout de même au minimum un regroupement. Il est discuté de nommer un nouvel

encadrement de l'EDF féminine. MC rappelle au CD que le staff actuel continue à beaucoup s'impliquer en termes de temps et passion. Le CD prend acte.

Sur la proposition que la Commission de Sélection EDF programme un ou plusieurs regroupements en 2018, le CD approuve par 6 voix pour, aucune voix contre, et 2 abstentions (les membres du Bureau). Action de la part de DB et AZ.

#### **8. EDF féminine : Proposition de participation en compétition ICC en 2019**

DB informe le CD que l'ICC demande si FC veut participer pour le tournoi ICC féminin en 2019. Les conditions de candidature sont plutôt exigeantes : il faut faire preuve pendant les deux années précédentes d'une compétition de 5 équipes minimum de 11 joueuses jouant en balle dure en outdoor.

Ces conditions pourraient éventuellement être négociées en notre faveur mais l'avis expert collectif de DB et AZ est que, vu le niveau et la taille de notre vivier féminin, il est bien trop tôt pour une telle compétition. Être candidat en 2021 serait bien plus raisonnable, laissant le temps de nous organiser auprès des clubs, et dans le cadre d'un programme visant les JO2024.

Le CD décide à l'unanimité de suivre les conseils de DB et AZ. Le CD charge DB de communiquer cette décision à l'ICC. À suivre (DB).

**14h30 : Départ de MR : Le quorum passe à 7/13.**

**14h30 – 15h10 : Pause-collation**

#### **9. CR de la réunion du CD du 16 mars 2018 : Dossiers ouverts/en suspens :**

Sur la question de chercher copie des CdO de 2013 et de 2017, PB clôt le dossier, sans suite. Le CD prend acte.

#### **10. Approbation du CR de la réunion du CD du 16 mars 2018 : Approuvé à l'unanimité.**

#### **11. AG du 17 mars 2018 :**

- a) Sur l'organisation et le déroulement de l'AG, le CD approuve les commentaires faits par le Bureau lors de sa réunion du 20 avril et n'a rien à y ajouter.
- b) Quelle suite à donner à la demande de la Ligue HdeF que les formations puissent être organisées directement par les comités départementaux ? DB rappelle au CD que la formation des entraîneurs est déjà décentralisée et cela depuis 2014. Le CD approuve, à l'unanimité, que les Ligues aient la possibilité d'organiser la formation des arbitres et scoreurs selon leurs propres besoins mais en utilisant uniquement des formateurs homologués par FC.
- c) Quelle suite à donner à la suggestion que FC organise des cars pour des supporters de l'EDF senior aux Pays Bas ? Le CD décide, à l'unanimité, de ne pas poursuivre car c'est une initiative de supporters et non fédérale.

#### **12. Approbation du CR de l'AG du 17 mars 2018 : Approuvé à l'unanimité.**

#### **13. CR de la réunion du Bureau du 20 avril 2018 : Dossiers ouverts/en suspens :**

- a) **Contentieux de loyers impayés (Gausan Sports) :** PB informe le CD que l'avis de M<sup>e</sup> Rutman est que la prochaine démarche, devant un huissier, occasionnerait des dépenses disproportionnées au loyer impayé. Il conseille le CD de ne pas poursuivre ce dossier. Le CD approuve à l'unanimité. Dossier clos.
- b) **Nouveau tapis à Creil : Copie police d'assurance reçue ?** Vu l'absence de PT, dossier reporté.
- c) **Contrôle technique de la chaudière au siège :** PTow donne lecture à ce que dit LM sur ce contrôle, qui est bien passé. Le CD décide qu'un chauffagiste **agréé** soit appelé à faire un tel contrôle tous les ans. Action de la part de LM.
- d) **Dégorgement des canalisations au siège :** PTow profite de l'occasion pour informer le CD ce que dit LM sur l'appel urgent fait en avril dernier à un camion pompe-vidange pour remédier les débordements au niveau des toilettes. Le CD prend acte.
- e) **Rapport de la pratique féminine 2017 :** MC regrette qu'elle n'a pas encore produit ce rapport. Elle s'engage à contacter MR pour les en avoir les éléments. Le CD prend acte. Action de la part de MC.

f) **Aide aux jeunes et féminin** : DB informe le CD qu'aucun club ne s'est inscrit depuis l'annonce faite lors de l'AG. En effet Grigny est le seul club de remplir les critères. Le CD prend acte.

g) **HEC Tournoi européen MBA** : PB informe le CD que tout est bien passé. RAS.

**14. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 20 avril 2018** : Approuvé à l'unanimité.

**15. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 10 mai 2018** : Contenu déjà traité (voir alinéas 3-5, ci-dessus).

**16. Dossiers ICC Europe:**

a) **Demande de copie du CR de l'AG** : PB remercie PTow d'avoir traduit le CR en anglais. Le CD approuve et charge PTow de l'envoyer tel quel à l'ICC. Fait le 4 juin.

b) **Vers une deuxième visite à Paris ?** DB informe le CD que la prochaine visite est programmée les 13-14 juin. OJ pas encore formulé mais M. Kennoy aura l'occasion d'assister à une rencontre avec USEP75 et évoquera le Census et le PND. Le CD prend acte. À suivre (PB/DB).

c) **Proposition que DB soit inscrit en l'ICC Global Leaders Academy** : DB expose le détail de sa nomination à ce programme de *leadership*, qui est construit autour de 2 regroupements des 18 participants éventuels (4 jours à Dublin en juillet et 4 en octobre à Dubai), suivi par des échanges par visio-conférence. Le programme coûte 10.000\$ (transport, hébergement, frais pédagogique...), dont 4.000 seraient à la charge de FC. Pendant le débat et vote qui suit, DB quitte la réunion. Par 4 votes pour, 2 contre et 1 abstention, le CD approuve cette démarche. Par la suite, l'accord a été signé par PB et DB.

**17. Tarification Officielle de FC : Mise à jour**

Le CD apporte plusieurs modifications au tableau présenté par DB ; approuve à l'unanimité la version ainsi modifiée ; et charge DB de le mettre à jour et de la faire publier sur le site FC. À suivre (DB).

**18. Vers un panel d'arbitres expérimentés**

AZ profite du débat sur la tarification officielle (qui comporte plusieurs éléments sur l'arbitrage) pour informer le CD que la CSNC pense monter un projet pour la création d'une poule de 20 à 25 arbitres expérimentés. Ils seraient sélectionnés parmi ceux qui ne jouent plus - ou rarement - et ils pourraient être attribués à des matchs clés, ou en tant que match referee, ou simplement pour observer et coacher d'autres arbitres. Le CD prend acte de ce projet prometteur. À suivre (CSNC).

**16h05 : Retour de OD : Le quorum passe à 8/13.**

**19. Stratégie de communication (Mme Rive) : État des lieux**

DB informe le CD que le 17 mai dernier il a eu, en compagnie de MR, une réunion avec Mme Rive. Cette dernière s'est étonnée que le CD n'ait pas saisi le fil conducteur, l'essentiel de son papier.

DB a essayé de chercher quelque chose de concret en termes de communication pour présenter au CD sans « produit » à « vendre » - au moins avant les JO2024 il est difficile d'avoir une communication concrète. Cependant il estime primordial que FC soit toujours à la recherche d'une présence devant les médias.

PB indique que Mme Rive est peut-être trop qualifiée pour notre niveau de communication actuel.

En l'état de nos capacités de communication il est proposé que Mme Rive soit mise en standby jusqu'à nouvel ordre (le cout de l'exercice 2017 s'établissant à 3.745 € dépensés). Le CD approuve, à l'unanimité.

VL, qui a déjà fait part de son expérience dans le champ de la communication, se propose comme candidat pour combler le vide ; et demande 3 mois pour proposer et mettre en œuvre justement quelque chose de concret. Le CD approuve, à l'unanimité.

VL invite tous (salariés comme élus) de lui envoyer des éléments, des idées, etc. Action de la part de tous.

Et il demande à la CSNC de lui fournir dès que possible le calendrier complet des matchs de compétitions. Action de la part de la CSNC.

Dossier à suivre (VL).

## 20. Convention Pluriannuelle d'Objectifs : État des lieux

DB informe le CD que, selon le dernier retour de la part du DTN – réunion du 31 mai – la seule ligne concernant le cricket dans le Budget 2018 de la FFBS c'est le remboursement des quotes-parts d'un montant de 28.000 €. Aucun signe de nos demandes de 24.000€ pour les EDF ni de 81.000€ pour le développement.

PB informe le CD qu'il a choisi d'impliquer M<sup>e</sup> Rutman dans ce dossier. Ce dernier conseille une ligne beaucoup plus ferme avec la FFBS. Dans une première instance il veut que FC réitère ses demandes auprès de la FFBS, tout en confirmant que l'absence de réponses de la part de la FFBS n'est pas acceptable.

Le CD charge DB d'écrire au DTN conformément aux décisions prises avec copies aux dirigeants fédéraux ainsi qu'à M<sup>e</sup> Rutman. Fait le 7 juin.

PB demande à OD de pousser notre dossier devant le CD fédéral, en réunion le 9 juin, voir même insister à ce que nous ayons la possibilité de rencontrer Mme la ministre pour défendre notre cas. Action de la part de OD. À suivre (DB et OD).

## 21. Convention FFBS-FC : Renégociation ?

Question désormais intrinsèquement liée aux négociations sur la CPO (voir ci-dessus).

## 22. Dossier Statut Haut Niveau :

Vif débat sur ce qui constitue un match de qualification pour la Coupe Mondiale ; mais le CD est 100% d'accord sur l'universalité du cricket, le statut de la France au sein du cricket international et d'autres éléments de ce qui constitue notre appartenance en sport de Haut Niveau. Sauf que le DTN n'a pas eu de retour du ministère à ce sujet si ce n'est pas pour dire que rien ne changerait avant la fin de l'olympiade.

Le CD charge DB d'écrire au DTN, dans le cadre des questions posées sur la CPO (voir ci-dessus) pour savoir en quoi nous sommes défaillants aux yeux du ministère, afin de mieux présenter notre candidature. Fait le 7 juin.

**16h40 : Départ de MC : Le quorum passe à 7/13.**

## 23. Commissions et Groupes de Travail

PTow rappelle au CD les obligations inscrites dans le Règlement Intérieur envers les présidents des commissions (et, par extension, sur ceux qui mènent les groupes de travail) :

- un rapport trimestriel à l'intention du Bureau des activités, réunions, budget/dépenses, etc. ;
- et proposition devant le Bureau des noms de membres.

PB confirme qu'il veut que ces pratiques recommencent à être respectés. Le CD prend acte.

PB propose que la répartition de divers fonctionnements en groupes de travail n'a pas produit les résultats escomptés et propose un retour vers les bonnes vieilles commissions. Le CD approuve, à l'unanimité ; et procède à la nomination des présidents, comme suit :

- Jeunes : MS
- Pratique féminin : MS (à amalgamer sous le même chapeau que les Jeunes)
- CSNC : PT
- Terrains : fonction à réincorporer en CSNC (PTow se propose comme référent)
- Communication/Marketing/Événementiel : VL
- Formation : BC
- Sélection EDF : AZ
- Financière : MR ayant déjà quitté la réunion, décision reportée.

Le CD approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces nominations.

PTow rappelle que le délai pour les prochains rapports est fixé pour le 15 juillet. Et les noms des membres dès que possible. Action de la part des personnes citées ci-dessus.

## 24. Plan National de Développement

DB présente les points forts de son courrier et tableau, distribué au CD en amont.

Il s'agit d'une implication obligatoire de la part de tous et pas uniquement ceux qui vont diriger les commissions. Il faut impérativement associer les clubs, les ligues et les comités départementaux dans l'avancement sur le plan national. Le CD prend acte.

## 25. Terrains à Vincennes

- a) **Polygone** : OD informe le CD qu'à partir du 3 juin il faut compter 15 jours pour que toute l'infrastructure de la foire soit démantelée. Par la suite la Mairie prendrait quelques jours pour constater des dégâts éventuels. Donc la piste ne peut être disponible à nouveau que fin-juin. La CSNC prend acte.
- b) **Mortemart** : OD dit que l'emplacement est identifié et que le projet a reçu l'accord technique. Il attend l'autorisation de démarrer l'installation. Par la suite il serait question de le programmer. Le CD prend acte.
- c) Reste la question qui fâche : où est donc passé le tapis livré ? À suivre (OD).
- d) **Question de l'assurance des tapis** (qui restent les biens de FC jusqu'au dernier remboursement de prêt) : OD abordera la question avec la FFBS et la Mairie qui ordinairement s'en occuperait d'une telle question. À suivre (OD).
- e) OD et AZ se disent intéressés par le papier technique produit par PTow sur l'installation d'une tapis sur base de calcaire (originellement à destination du club de Saint Omer et depuis généralisé). Copie envoyée le 4 juin.

## 26. Siège social : Point sur le renouvellement de bail :

PTow informe le CD que le bail vient d'être renouvelé pour 9 ans. Le gestionnaire a cherché d'ajouter des frais de dossier assez importants. PB a saisi M<sup>e</sup> Rutman et nous allons rien faire avant son retour. Le CD prend acte. À suivre (PB).

## 27. Question diverse exceptionnelle:

PB demande au CD d'approuver une prime exceptionnelle de 1.000 € (mil euro) à Sendhil TAMBIDOURE (agent de développement) pour pallier le coût de l'entretien de sa voiture personnelle qui est utilisée à 70% dans le cadre de son travail. Tout en prenant acte du fait que chaque remboursement kilométré incorpore un élément qui vise le coût éventuel d'entretien, le CD approuve, à l'unanimité.

## 28. Dates des prochaines réunions ?

- **Bureau** : Le CD approuve que l'on attende l'issue du dossier FFBS-CPO (voir plus haut) avant de décider sur date et format (réunion physique ou téléconférence). À suivre (PTow).
- **CD** : Le 25/8, au siège social, à partir de 11h00. Principal sujet : Validation des clubs qualifiés pour les phases finales.

**Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 18h23.**

**Publié par le secrétaire-général avec l'approbation du président.**